



Contrat viande de porc

Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Mairie de Gron, 1, place de l'Église, 89100 Gron

Courriel : contact@amappsenons.fr

Site : <http://www.amappsenons.fr>



Consom'acteur (à jour de sa cotisation à l'Amap) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Courriel :

La ferme du Chaudron

Producteur :

Sébastien Meunier

Éleveur, charcutier, traiteur

Siège social :

SCEA Le Moulin du Pavé

29, faubourg Saint-Nicolas

89500 Villeneuve-sur-Yonne

Tél. : 06 88 49 94 15

Courriel :

fermeduchaudron@orange.fr

Site Internet : www.la-ferme-du-chaudron.fr

Certifié par Ecocert FR-BIO-01 le 09.01.2020



Tutrice : Ch

Courriel :

Livraisons de novembre 2020

Ce contrat, envoyé par mail de préférence, doit être en possession du producteur au plus tard le jeudi 29 octobre.

Si l'envoi est fait par courrier, tenir compte du délai nécessaire. Les chèques seront à libeller à l'ordre de : SCEA Le Moulin du Pavé.

Produit / Unité	Prix unité T.T.C.	Jeudi 5 novembre	Jeudi 19 novembre
Produits charcutiers			
Jambon blanc 250 g (6 tranches)	5,50 €		
Boudin noir 400 g (2 parts)	6,00 €		
Saucisson cuit 250 g	7,70 €		
Fromage de tête 250 g	4,70 €		
Jambon persillé 250 g	6,70 €		
Rillettes 200 g	5,00 €		
Pâté de foie 220 g	3,25 €		
Pieds panés	2,50 €		
Jambonneaux 500 g	11,00 €		
Oreilles panées (pièce)	1,50 €		
Pâté de couenne 200 g	2,00 €		
Pâté de campagne 250 g	3,70 €		
Rillons 500 g	8,40 €		
Rôti cuit 250 g	5,50 €		
Tête roulée 250 g	4,20 €		
Pied en gelée (pièce)	5,00 €		
Langue de porc 200 g	3,00 €		
Salé cuit 250 g	4,00 €		
Galantine 100 g (2 tranches)	2,50 €		
Cervelas 250 g	4,70 €		
Jambon à l'os 250 g (2 tranches)	6,00 €		



Produit / Unité	Prix unité T.T.C.	Jeudi 5 novembre	Jeudi 19 novembre
Boudin blanc 240 g (2 pièces)	4,90 €		
Boudin blanc 480 g (4 pièces)	9,80 €		
Saucisses de Francfort 240 g (4 pièces)	4,80 €		
Saucisses de Francfort 480 g (8 pièces)	9,60 €		
Choucroute cuite 500 g	4,25 €		
Pâtisserie salée			
Pâté en croûte 180 g (2 tranches)	4,00 €		
Brioche du Chaudron 200 g *	5,00 €		
Quiche Lorraine **	2,50 €		
Pâté à l'ancienne 1 kg (4 pers.)	18,90 €		
Friand (pièce) **	2,50 €		
Produits fumés			
Saucisson fumé 250 g	5,20 €		
Bacon tranché 150 g	3,70 €		
Saucisses fumées 500 g (4 saucisses)	9,45 €		
Poitrine fumée 250 g	4,70 €		
Lardons fumés 250 g	5,20 €		
Produits crus			
Côtes filet 750 g (4 côtes)	9,00 €		
Côtes échine 850 g (4 côtes)	9,90 €		
Rôti filet 900 g	13,00 €		
Rôti échine 900 g	13,00 €		
Rouelle 1,4 kg	18,00 €		
Crêpinettes 480 g (4 pièces)	7,60 €		
Chair 1 kg	13,90 €		
Farce à tomate 1 kg	15,90 €		
Paupiettes 600 g (4 pièces)	10,75 €		
Palette à la diable 1 kg	14,90 €		
Rôti de porc Orloff 1 kg	18,90 €		
Sauté de porc 1 kg	14,40 €		
Chipolatas 1 kg (14 saucisses)	15,90 €		
Saucisses campagne 500 g (4 saucisses)	7,95 €		
Produits demi sel			
Travers 1/2 sel 1 kg	14,90 €		
Poitrine 1/2 sel 500 g	7,45 €		
Palette 1/2 sel 1,3 kg	19,40 €		
Jambonneau 1/2 sel 700 g	7,50 €		

(*) La fourniture de ce produit est limitée à 6 par livraison et pour l'ensemble des commandes.

(**) La fourniture de ce produit est limitée à 10 par livraison et pour l'ensemble des commandes.





Contrat viande de porc

Novembre 2020



Article 2 des statuts de l'Amap des Sénons

« L'association a pour objet :

- de favoriser une agriculture durable et de proximité, biologique certifiée et de conversion, ou en mode de production biologique après validation par le collectif d'animation, sous la forme d'un partenariat solidaire entre productrices/producteurs et consom'atrices/consom'acteurs ;
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables ;
- de développer des relations privilégiées entre ses adhérents consom'acteurs et producteurs.

L'association s'appuie sur les principes décrits par la Charte des Amap réécrite en mars 2014. »

Engagements du producteur :

- Le producteur s'engage à fournir des produits de qualité, écologiquement sains, en respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique.
- Il s'engage à produire dans la transparence et à ouvrir son exploitation aux visites des consom'acteurs de l'Amap des Sénons.
- Il s'engage à être présent à la distribution, pour sa durée normale, comme l'indique le règlement de fonctionnement de l'Amap des Sénons. En cas d'impossibilité exceptionnelle de venir à la distribution, il s'organisera afin que les produits soient disponibles pour les Amapiens.
- Il s'engage à tenir compte des remarques faites par les adhérents consom'acteurs tant sur la qualité des produits que sur les variétés proposées.

Engagements du consom'acteur :

- Le consom'acteur s'engage à payer à l'avance tous les produits commandés, pour la durée du contrat.

- Le consom'acteur vient chercher ses produits au lieu prévu par l'Amap des Sénons pour la distribution, et aux dates retenues au présent contrat.
- En cas de besoin, il peut faire retirer sa commande par une personne de son choix (même non adhérente à l'Amap). Il peut aussi tenter de prévenir pour trouver une solution.

Résiliation :

- La résiliation du contrat par le consom'acteur est possible mais, à part cas de force majeure, il n'y a aucune garantie de remboursement des règlements faits à l'avance (voir à ce sujet les termes du règlement de fonctionnement de l'association).
- Les statuts de l'association précisent aussi dans quelles conditions un producteur peut s'affranchir de l'association.

Paiement :

- Le producteur déclare avoir perçu le paiement indiqué ci-dessous.
- Le règlement ne peut se faire qu'au producteur, soit en espèces, soit par chèque libellé à l'ordre de "SCEA Le Moulin du Pavé".

Conclusion

- La distribution aura lieu de 18 à 19 heures, aux dates annoncées précédemment, à la salle Tournesol, à Gron.
- Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un pour chaque contractant déclaré en en-tête, à jour de leur cotisation à l'Amap des Sénons.
- Il doit être retourné, signé au producteur, si possible 15 jours avant sa première livraison, et n'est valable qu'accompagné du ou des règlements correspondant au total de l'engagement.

Montant total de la commande :

Signatures

(précédées de la date et de la mention "lu et approuvé")

Le producteur :

Le consom'acteur :